

Séance du Conseil général du 24 mars 2026

Position du Conseil communal sur les postulats et motions

(art. 32 al. 3 du Règlement du Conseil général)

Une place de jeux au centre du village de Vicques	
Type	Postulat
Auteur	Groupe Le Centre et Sympathisants – Léna Joliat
But visé	Le postulat demande au Conseil communal d'étudier la faisabilité de l'aménagement d'une place de jeux au centre du village de Vicques dans le secteur de l'école et de la halle de gymnastique
Position du Conseil communal	Favorable
Motifs	<p>Le Conseil communal relève que la présence d'une place de jeux dans ce secteur pourrait constituer un lieu de rencontre apprécié par la population. Un tel aménagement serait susceptible de favoriser la convivialité, les rencontres intergénérationnelles ainsi que la vie communautaire, éléments mentionnés par l'auteure du postulat.</p> <p>Au vu de ces éléments, le Conseil communal émet un préavis favorable à étudier la faisabilité d'une telle réalisation. Il devra toutefois tenir compte de plusieurs aspects, notamment la disponibilité d'un terrain adapté, l'évaluation des éventuelles nuisances pour le voisinage, les questions de sécurité des usagers, en particulier en lien avec le trafic routier à proximité, ainsi que l'accessibilité du site.</p> <p>Par ailleurs, il convient de relever que le secteur situé à l'arrière de l'école sera concerné par le projet Scheulte, dont la deuxième étape prévoit de redonner davantage d'espace au cours d'eau afin de garantir la sécurité des biens et des personnes en cas de crue. Ce projet aura pour conséquence d'empiéter sur certaines surfaces actuellement disponibles dans ce secteur, ce qui devra être pris en considération dans l'analyse des possibilités d'implantation.</p> <p>Le Conseil communal recommande d'accepter le postulat.</p>

Vicques, le 9 mars 2026